

du hansard pour savoir si une telle déclaration avait été faite en cette Chambre et j'ai constaté qu'elle n'avait pas été faite. J'ai communiqué avec son bureau et on m'a informé que cette déclaration n'avait pas été faite à la Chambre, mais qu'elle avait été faite sous forme d'un communiqué de presse; pour cette raison, je n'ai pas voulu poser la question de privilège, j'ai voulu poser la question de nouveau.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas pour discuter la question de privilège, je vais simplement répondre que le programme a été renouvelé, pour l'année 1966-1967, sur les mêmes bases que celles de l'année 1965-1966.

[Traduction]

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Peut-il dire si un programme de travaux d'hiver sera mis en œuvre dans le parc national des Terres-Hautes du Cap-Breton afin de venir en aide aux habitants de la région où, me dit-on, environ 50 familles vivent d'assistance? Je pourrais dire au ministre que j'ai posé cette question au ministre chargé des parcs, mais le ministre a-t-il lui-même peut-être des renseignements à ce sujet.

M. l'Orateur: Le député répète une question, ce qui est irrégulier.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf tout le respect que je vous dois, une personne très sûre m'apprend que 50 familles environ vivent d'assistance dans la région du bureau administratif du parc, à Ingonish en Nouvelle-Écosse. Le parc relève bien d'un autre ministre. Le député qui siège en face de moi est toujours très courtois à propos de ces questions, mais cette fois-ci l'affaire est sérieuse et voilà pourquoi j'insiste.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'aimerais parler du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Le député m'a demandé hier si je pouvais répondre à une question qu'il avait posée antérieurement. Je lui ai dit que je ne pouvais y répondre hier et je ne peux pas y répondre aujourd'hui, mais j'espère le faire bientôt.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Puis-je poser une question complémentaire au premier ministre? Il m'a assuré hier que la situation à Louisburg serait redressée et qu'on affecterait des fonds aux travaux d'hiver afin de redonner du travail aux employés mis à pied. Est-ce que cela a été fait?

[M. Keays.]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne pense pas avoir donné cette assurance. J'ai dit que je serais heureux d'examiner la situation. J'en ai discuté avec les ministres intéressés.

M. MacInnis: Le premier ministre pourrait-il vérifier sa réponse d'hier? Il a dit alors qu'on s'occuperait de la situation et il a répondu par un oui catégorique.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE VERSEMENT DE PRESTATIONS D'AIDE DE TRANSITION AUX OUVRIERS LICENCIÉS DE L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je voudrais demander au ministre du Travail s'il est maintenant en mesure de faire une déclaration concernant les prestations d'aide de transition aux personnes licenciées dans l'industrie de l'automobile?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je regrette de ne pouvoir acquiescer à la demande, monsieur l'Orateur. Cette affaire comporte des complications, et l'étude s'en poursuit très activement.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire. Vu l'importance de la question et le fait qu'elle touche un grand nombre de personnes, le ministre peut-il dire à quel moment il pourra faire une déclaration?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je ne puis qu'affirmer que ce sera dans le plus bref délai possible; espérons que ce sera dans quelques jours.

L'INDUSTRIE

LE FLÉCHISSEMENT DES VENTES DE VÉHICULES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la question que vient de poser mon honorable collègue de l'Ontario me porte à en poser une au ministre de l'Industrie. Les plus récents chiffres du bureau fédéral de la Statistique révèlent que la vente de nouvelles voitures au Canada a accusé une baisse de 19 p. 100 au cours du deuxième trimestre de 1966. Étant donné cette baisse et le chômage accru qui en résulte dans l'industrie de l'automobile, le ministre a-t-il fait pression auprès des manufacturiers d'automobiles au Canada pour qu'ils abaissent leurs prix afin que ceux-ci se comparent avantageusement à ceux en vigueur aux États-Unis?